



## Préavis N°07/2026

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 6 mai 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

### **Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 380'000.00** **Assainissement du parking souterrain de Carrouge**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### Préambule :

Le parking souterrain de Carrouge a été construit entre 2008 et 2009, dans le cadre de la construction de l'immeuble sis à la Route du Village 33 à Carrouge. Ce parking comprend 21 places de parcs dont 8 sont dédiées aux propriétaires et locataires de l'immeuble de la Route du Village 33 et 13 sont des places publiques. L'accès véhicule au parking se fait par une rampe en béton d'une pente d'environ 15% au sud du bâtiment de l'administration communale. L'accès piéton se fait, tant par la même rampe, que par un escalier depuis la Place du Marché.

Le sol du parking est en béton armé. Il ne comprend ni écoulement et évacuation des eaux, ni protection d'étanchéité du béton. Seul un caniveau à grille, en bas de la rampe, collecte les eaux de ruissellement de celle-ci.

Actuellement, l'état général du parking est jugé très mauvais :

- En cas de précipitations, l'eau stagne sur le sol du parking et ne peut être évacuée.
- Le béton du radier est dégradé, éclate par endroit, mettant les armatures à nus et favorisant la rouille de celles-ci.
- Le béton des murs est fortement dégradé sur une hauteur de 60 à 80 cm, mettant également les armatures à nus et favorisant leur rouille.
- Le béton de la rampe sud-est ainsi que la rampe piéton adjacente sont dans le même état que le radier du parking.

Une inspection et des essais sur les bétons ont été réalisés, et un rapport sur l'état général de l'ouvrage a été établi par le bureau Martins Ingénieurs Conseils. Ce rapport présente les résultats des analyses réalisées et propose des variantes d'assainissement pour la rampe et les murs intérieurs. La conclusion du rapport de l'ingénieur fait état d'une dégradation importante du béton du radier et des bases des murs intérieurs, nécessitant des interventions essentielles pour éviter une dégradation irréversible de la structure et garantir une protection à long terme des éléments en béton du parking. Le rapport de l'ingénieur est remis en annexe.

#### Le projet :

Le rapport présente des concepts d'assainissement pour les sols et pour les murs. Les solutions proposées sont qualifiées de légères à lourdes en fonction des objectifs de durabilité de l'ouvrage assaini.

Pour le sol de la partie souterraine, deux variantes ont été étudiées :

- Une variante avec récolte des eaux dans un caniveau central, traitement des eaux et évacuation vers le réseau de drainage du bâtiment, puis le réseau communal d'eau claire.
- Une variante avec récolte des eaux dans des cunettes latérales sans évacuation, mais séchage naturel.

La variante avec caniveau central et raccordement au réseau de drainage du bâtiment a été estimée la plus favorable.

Celle-ci engendre toutefois un coût supplémentaire de Fr. 100'000.00, sans compter une installation de traitement des eaux. De plus, la tendance préconisée par le DGE est de laisser sécher plutôt que de traiter et envoyer dans les eaux claires.

**Les solutions retenues sont :**

- **Pour les murs** : solution 4.2.2 du rapport technique
  - Piquage ou hydrodémolition d'une bande de 80 cm de hauteur ;
  - Remplacement des armatures endommagées et traitement des armatures conservées ;
  - Couverture par un mortier de réagréage ;
  - Application d'une résine epoxy assurant une meilleure protection du béton ;
  - Pour les murs extérieurs de la rampe qui sont sains, un nettoyage et l'application d'une peinture bouche pores sont prévus.
  
- **Pour les sols** : solution 4.1.2 du rapport technique
  - Piquage ou hydrodémolition du béton des sols du parking et de la rampe ;
  - Remplacement des armatures endommagées et traitement des armatures conservées ;
  - Refection du béton ;
  - Création de pentes en direction des murs et de cunettes de récolte des eaux le long des murs ;
  - Application d'une résine epoxy sur le sol de la partie souterraine assurant une meilleure protection du béton ;
  - Pour la rampe extérieure, l'utilisation de la résine est déconseillée au vu de son caractère glissant. L'utilisation d'un mortier spécial est prévue.

Les plans schématiques des travaux de la variante retenue sont donnés en annexe.

**Déroulement des travaux :**

La durée des travaux est estimée à 2 mois, nécessitant la fermeture complète du parking. L'hydrodémolition nécessite des moyens de protections et une évacuation spéciale des déchets de béton.

**Coût des travaux :**

Le montant des travaux a été estimé majoritairement sur la base d'offres d'entreprises. Pour quelques postes, les montants ont été estimés par le mandataire. Il se décompose de la manière suivante :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ● Installation et préparation du chantier : | Fr. 17'000.00         |
| ● Hydrodémolition :                         | Fr. 80'000.00         |
| ● Travaux de maçonnerie :                   | Fr. 169'000.00        |
| ● Peinture de protection (option):          | Fr. 11'500.00         |
| ● Peinture bouche-pores .                   | Fr. 16'500.00         |
| ● Nettoyage final :                         | Fr. 1'500.00          |
| ● Divers et imprévus (10%) :                | Fr. 29'000.00         |
| ● Honoraires :                              | Fr. 27'000.00         |
| <br>  |                       |
| ● <b>Total HT :</b>                         | <b>Fr. 351'500.00</b> |
| ● TVA 8.1% :                                | Fr. 28'471.50         |
| ● <b>Total TTC :</b>                        | <b>Fr. 379'971.50</b> |
| <br>  |                       |
| ● <b>Arrondi :</b>                          | <b>Fr. 380'000.00</b> |

Il est à noter qu'une partie des travaux de préparation du chantier pourrait être réalisée par la voirie générant une légère économie.

### Crédit – financement – amortissement :

#### Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 380'000.00.

#### Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Le prélèvement de Fr. 300'000.00 sur le fonds de réserve Parking souterrain Carrouge 9282.351.90 alimenté à cet effet ;
- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie du solde, ceci aux meilleures conditions du marché.

#### Amortissement comptable :

Amortissement initial de Fr. 300'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve Parking souterrain Carrouge 9282.351.90.

Le solde sera amorti sur une durée de 30 ans, l'année suivant sa mise en service.

#### Conclusions :

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 23 juin 2026,  
vu le préavis municipal N°07/2026 ,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


#### **décide**


- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'assainir le parking souterrain de Carrouge ;**
- **d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 380'000.00 ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



#### Municipal responsable :

M. Grégoire Favre, y com pris pour la partie financière.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026.